

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-31

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté ministériel relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée ;

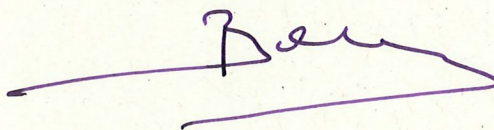
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 17 juillet 2025,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 21 juillet 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES